



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 85888

## Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la campagne de communication que le Gouvernement consacre au projet de réforme des retraites. Au moment où le Gouvernement prétend réduire les déficits publics, était-il opportun de consacrer plus de 7 millions d'euros à une campagne de publicité dans la presse écrite, à la radio, à la télévision et sur Internet ? Ce coût semble déjà bien supérieur aux précédentes campagnes gouvernementales. Au-delà du coût, cette campagne contrevient au principe de séparation des pouvoirs. La campagne gouvernementale ne peut pas répéter que « le Gouvernement a choisi d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans » ou encore que « le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans se fera progressivement » puisque la représentation nationale ne s'est pas encore exprimée sur le sujet. De telles mesures relèvent de la compétence exclusive du Parlement. Le projet de loi ne sera examiné en commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale qu'à partir du 20 juillet - soit plus de deux mois après le début de la campagne de communication. Il y a là un véritable mépris pour la représentation nationale. En réalité, cette campagne a consisté à diffuser sous forme de propagande les dispositions d'une loi qui n'existait pas encore pour mieux préparer l'opinion publique et donner un caractère irréversible à ce texte. C'est la première fois sous la Ve République qu'une logique partisane l'emporte sur l'obligation d'informer les Français sur les lois qui s'appliquent réellement. Il lui demande de lui communiquer le détail du financement de cette campagne de communication. Il lui demande également quelles dispositions devraient être adoptées afin de réserver les moyens budgétaires alloués à la communication institutionnelle aux seuls dispositifs de l'État fondés juridiquement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Gagnaire](#)

**Circonscription :** Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85888

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2010, page 8408

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)